

SÉANCE DU 21 MARS 2024 À 20H00

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-et-un du mois de mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 15 mars 2024 et sous la présidence de monsieur le 1^{er} adjoint.

Conseillers présents : Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Jean GALÉRA (*arrivé en cours de séance*) – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : J. LEPRÉ a donné pouvoir à C. VEILLARD
J. TISSOT a donné pouvoir à O. LAURENT
I. PILLON a donné pouvoir à H. PERDRIELLE

Absents n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY – S. FICCA

Secrétaire pour la séance : C. VEILLARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 14, procurations : 3, votants : 17.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 15 février 2024
- Délibérations
 - Budget
 - Compte de gestion 2023
 - Compte administratif 2023
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023
 - Taux des taxes communales 2024
 - Budget primitif 2024
 - Vienne Condrieu Agglomération
 - Avis sur le projet de délibération concernant la modification du PLU
 - Avenant n°4 conventions voirie
 - Avenant n°2 conventions ZAE
 - Renouvellement adhésion C'Magic
 - Personnel communal
 - Avancements de grade 2024
- Divers
 - État récapitulatif annuel des indemnités des élus
 - Projet aménagement route forestière
 - Questions diverses

Le maire étant empêché, et conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le 1^{er} adjoint O. Laurent préside la séance.

Le conseil municipal transmet ses plus chaleureuses pensées au maire Jean Tissot et l'assure de son total soutien dans les moments difficiles qu'il traverse.

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 15 FÉVRIER 2024

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0)

Le compte de gestion (établi par le trésorier) et le compte administratif (établi par le maire) sont conformes et font apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2023 :

- dépenses de fonctionnement : 1 425 931,28 €
- recettes de fonctionnement : 1 787 346,32 €
- dépenses d'investissement : 1 137 782,01 €
- recettes d'investissement : 707 754,04 €

Les importantes dépenses d'investissement s'expliquent notamment par l'acquisition de la propriété Cara. Des crédits de report s'élevant à 51 000 € ont été inscrits.

DÉLIBÉRATION N° 20240321-01

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2023 (présenté par O. Laurent)

Le compte de gestion (conforme au compte administratif) est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

[Le 1^{er} adjoint O. Laurent quitte la séance pour la discussion et le vote du compte administratif.]

B. Péchon est élu président de séance à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20240321-02**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023** (présenté par B. Péchon)

Le compte administratif (conforme au compte de gestion) est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité (14 votants / pour : 14 – abstention : 0 – contre : 0).

[Le 1^{er} adjoint O. Laurent réintègre la séance et en reprend la présidence.]

DÉLIBÉRATION N° 20240321-03**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023** (présenté par O. Laurent)

La somme de 1 239 993,89 € est affectée en recettes de fonctionnement (et 21 532,91 € sont affectés en recettes d'investissement). Afin de compenser le déficit en investissement dû aux 51 000 € de crédits de report, 29 467,08 € sont pris du fonctionnement et affectés à l'investissement à la ligne 1068.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240321-04**TAUX DES TAXES COMMUNALES 2024** (présenté par O. Laurent)

Du fait de la crise covid puis du contexte inflationniste, aucune modification des taux des taxes communales n'avait été décidée depuis le début du mandat (et même depuis 2018). Pour accompagner les importantes évolutions salariales issues de décisions de l'État mais également d'une politique volontariste de la municipalité, et afin de ne pas restreindre la capacité d'investissement de la commune, il est proposé d'augmenter les taux des trois taxes communales (foncier bâti, foncier non bâti, habitation) de +6,5 %.

Les nouveaux taux proposés sont ainsi :

- taxe sur le foncier bâti 40,95 %
- taxe sur le foncier non bâti 44,22 %
- taxe d'habitation 10,77 %

M. Vannel trouve qu'une augmentation lissée sur plusieurs années aurait été préférable pour éviter qu'elle ne soit trop conséquente pour certains foyers. O. Laurent répond que cette augmentation sera en moyenne de 75 € environ annuels par foyer et la commission finances propose cette solution pour ne pas effectuer d'augmentations successives.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 15 – abstention : 1 – contre : 0).

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT, un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues en 2023 par les élus municipaux pour leurs différents mandats est présenté.

[20h48 arrivée de Jean Galéra]

DÉLIBÉRATION N° 20240321-05**BUDGET PRIMITIF 2024** (présenté par O. Laurent)

En application de la nomenclature comptable M57 mise en place depuis 2023 sur la commune, il est proposé comme l'année dernière d'autoriser le maire à effectuer des mouvements de crédits entre chapitres à hauteur de 7,5 % (valeur maximale) des crédits du budget sans passer par des décisions modificatives.

Certaines lignes évoluent en fonction des augmentations des coûts de l'énergie. On constate également une augmentation des nombres de repas servis à la cantine ces dernières années. Les évolutions salariales (y compris au sein des syndicats intercommunaux) et les décisions prises par la commune (prime PEPA 2023, refonte du RIFSEPP, recrutements) induisent une augmentation importante des coûts de personnel prévus pour 2024.

Le budget primitif soumis au vote s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement pour les montants suivants :

- budget de fonctionnement : 3 010 000 €
- budget d'investissement : 1 320 000 €

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

L'ensemble du conseil remercie Laurence Jarrin et Christel Bermond qui ont permis la présentation de ces comptes. Olivier Laurent remercie particulièrement Laurence Jarrin qui vient de préparer son dernier budget, partant à la retraite cette année.

DÉLIBÉRATION N° 20240321-06**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE VILLETTE DE VIENNE** (présenté par O. Laurent)

Suite aux observations reçues dans le cadre de la mise à disposition du public, quelques modifications ont été apportées au dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération sollicite le conseil municipal de Villette-de-Vienne pour qu'il émette un avis en vue de l'adoption de ce projet de modification simplifiée. C'est l'agglomération qui dispose de la compétence liée au PLU.

Il est proposé de rendre un avis favorable.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240321-07**AVENANT N°4 AUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE** (présenté par J.-P. Badia)

La convention existante est reconduite pour 1 an. Une réflexion est en cours sur la redéfinition de cette convention.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 16 – abstention : 1 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240321-08**AVENANT N°2 CONVENTION ENTRETIEN DES ZAE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION** (présenté par J.-P. Badia)

La convention existante est reconduite pour 1 an.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240321-09**RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL C-MAGIC ENTRE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES MEMBRES** (présenté par O. Laurent)

Afin de poursuivre le travail sur les bases fiscales de la commune et de servir de support à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), il est proposé de renouveler la mutualisation du logiciel C-Magic avec les autres communes de Vienne Condrieu Agglomération.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 16 – abstention : 1 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240321-10**MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX** (présenté par O. Laurent)

Conformément aux lignes directrices de gestion établies en 2023, il est proposé que les trois agents éligibles à un avancement de grade en 2024 puissent bénéficier de cet avancement. La liste des emplois communaux doit être modifiée en conséquence.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE FORESTIÈRE** (présenté par C. Garcia Eboli)

Il a été validé, lors des discussions préparatoires du budget 2024, une enveloppe de 5 000 € pour le renforcement de la piste traversant la forêt communale. Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus large de requalification de la piste forestière en route forestière avec création d'une aire de retournement pour les véhicules de travaux forestiers. Si cette opération n'a pas été retenue pour 2024, elle pourrait s'inscrire dans le cadre d'une demande de subvention de 50 % à déposer cette année (la commune pouvant alors réaliser les travaux jusqu'en 2026). Il est proposé au conseil de s'engager à mobiliser environ 7 000 € de fonds propres sur les budgets 2025 et 2026 pour la réalisation de ces travaux.

J.-P. Badia souhaite que l'étude de ces travaux soit menée conjointement avec un organisme spécialisé en gestion des eaux comme le SIRRA ou le Gémapi. Certains conseillers estiment que l'aire de retournement n'est pas nécessaire et que le coût de ces travaux est très important par rapport à l'état actuel de la route. Il faudrait revoir l'historique des travaux avant de lancer de nouveaux aménagements.

Adopté à la majorité (17 votants / pour : 13 – abstention : 3 – contre : 1).

PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS (présenté par S. Idé)

Le conseil avait missionné le CAUE pour élaborer un cahier des charges en vue de ce projet. Il doit maintenant se positionner pour lancer une consultation d'équipe de programmation au marché public. La mission du programmeur va être de traduire techniquement l'ensemble de nos besoins dans un cahier des charges. Cette équipe nous accompagnera aussi en assistance de maîtrise d'ouvrage.

Il leur est demandé de réfléchir comment déplacer des activités qui ont lieu régulièrement dans la salle polyvalente qui est difficile à chauffer vers un lieu mieux isolé et plus facile à chauffer.

Le vote d'aujourd'hui porte sur deux engagements :

- engagement auprès du CAUE pour signer un avenant pour la consultation de l'équipe de programmeurs ;
- engagement à mener le travail jusqu'aux plans de l'architecte.

J.-P. Badia déclare qu'il aurait souhaité être mieux informé du projet avant qu'il ne soit soumis au vote compte-tenu du montant prévu.

O. Laurent répond que tout le conseil a été informé de toutes les réunions concernant ce projet.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 16 – abstention : 1 – contre : 0).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Pour le maire empêché,
le 1^{er} adjoint,



La secrétaire,